

Mr Laurent GASSE
Directeur des ressources humaines,
Président du CSE

Copie: Mme Aline Ah Toy
DRHR

Objet : Questions diverses posées en séance du CSE (13 01 2022)

Monsieur le Président du CSE,

Vous trouverez ci-dessous les questions diverses posées en séance le 13 janvier 2022:

Question diverse n°1:

Suivi du débat de la séance du CSE du 2 décembre 2021

Lors du CSE du 2 décembre 2021, vous avez présenté une "information sur l'ajustement de la DRH". Lors du débat sur votre projet, les élus FORCE OUVRIERE ont portés des demandes, des revendications pour les personnels composants la direction de la DRH.

Nous avons particulièrement insisté sur le service paye de la DRH. Nous avons développé les éléments suivants :

- ⇒ Les erreurs de paye en générale et particulièrement celles constatées en septembre ne peuvent en aucun cas être reprochés à ces agents.
- ⇒ Ces agents subissent PACT et ses conséquences multiples comme tous les autres agents. Seul responsable de PACT: la direction générale.
- ⇒ A contrario, il convient de souligner que ces agents ont permis de maintenir les salaires des agents pendant la longue période d'activité partielle.

Au regard de ces 3 arguments, les élus FORCE OUVRIERE ont demandé l'application de l'article 30 du statut du personnel à savoir le versement d'une gratification exceptionnelle pour l'ensemble des personnels du service paye. Dans sa réponse, le DRH a répondu : "*laissez-moi réfléchir*"

Aujourd'hui 13 janvier 2022, les élus FORCE OUVRIERE posent la question : Depuis le 2 décembre dernier, la réflexion du DRH a-t-elle fait son chemin quant à l'attribution d'une gratification exceptionnelle pour les agents du service paye ?

Question diverse n°2:

La direction compte t'elle revenir à la publication du glossaire des qualifications et des rémunérations ?

Nous avons constaté l'absence de la mise à jour annuelle du glossaire des qualifications et des rémunérations sur le portail intranet. En effet, seul le glossaire de 2019 est encore disponible sur l'intranet.

Ce document, faisant apparaitre la correspondance Qualification statutaire/ Echelon/ Traitement de base, permet d'avoir une vue d'ensemble des traitements de base. Ce document a toujours été un document précieux pour nombre d'agent (notamment les postulants mais pas que) pour voir le déroulement de grille, de carrière, de salaire. Il est également précieux pour les élus représentants le personnel et pour le personnel RH en sens très large.

Avec les baisses de rémunération conséquences de PACT, ce document est encore plus nécessaire.

Les élus FORCE OUVRIERE demandent donc la publication du glossaire des qualifications et des rémunérations sur le portail intranet.